



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

**Dialogue De La Tres-Saincte Vie De La Vierge Marie. De
ses eminentes perfections, & les devoirs que nous luy
deuons rendre**

Pont-A-Movsson, 1649

CXLIII. Cette inco[m]parable dignité de Mere de Dieu, est elle la principale
cause de ses autres faueurs & priuileges?

[urn:nbn:de:hbz:466:1-46934](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-46934)

pure creature, & tenant mesme en quelque façon de l'infinité: d'autre part Dieu donnât de la grace à proportion de l'office & condition de vie, qu'on suit, & embrasse, il faut conclure que tant la grace, que la gloire sont choses incomprehensibles. C'est pourquoy saint Thomas dit, que quoy que la Toute-puissance de Dieu, puisse tousiours faire des creatures plus nobles, & parfaites, il en excepte neantmoins trois, qu'on peut dire en quelque maniere infinie, l'humanité de Nostre Seigneur, la dignité de Mere de Dieu, & la gloire des Bien heureux.

CXLIII.

Cette incōparable dignité de Mere de Dieu, est elle la principale cause de ses autres faveurs & privileges?

C'est comme la fontaine de toutes les graces receuës de la main liberale de Dieu, prenant depuis son election iusques à son couronnement au Ciel; car dès l'eternité ius-

ques
somp
risé en
re hu
bien,
de ra
moin
voire
sçaur
nence
à cho

Rapp
la

Sa
peche
Conc
raison
actue
com
qu'el
suirre
née à
eut
natu

que au iour glorieux de son Assomption, le saint Esprit l'a fauorisee en toutes choses, dont la nature humaine est capable; & encore bien, que plusieurs saints aient eu de rares priuileges du Ciel, neantmoins celle seule les a tous aquis; voire mille autres faueurs qu'on ne scauroit s'imaginer, avec telle eminence, qu'il est impossible d'aspirer à chose plus grande.

CXLIV.

Rapportez quelques dons que Dieu luy ayt fait, en suite du titre de Mere de Dieu?

Sa bonté diuine la preserua de peché originel, dès l'instant de sa Conception, luy auança l'usage de raison, l'a rendu exempt de peché actuel, tant mortel, que veniel, luy communiqua vne grace si ferme, qu'elle ne l'a pût iamais perdre; en suite de cette grace proportionnée à la grandeur de son office, elle eut tous les dons naturels, & surnaturels au plus haut degré, qu'on